



importance par rapport a celui qui demande le divorce

Par **joconde57**, le **02/01/2019** à **07:25**

Bonjour

Je suis mariee sous le regime de la communautee de biens , je me suis mariee le 14 fevrier 1983

il veut divorcer , est ce que celui qui declare le divorce as un avantage sur l'autre

nous possedons une maison payee signee au deux noms

chacun une voiture aux deux noms

un camping car ou il y a encore un credit , aux deux noms

toute notre vie lui payait les factures et moi je nourrissais et habillais toute la famille

maintenant il me reclame de payer la moitie de tout ce qui as attrait a la maison , alors qu'il

donne de l'argent a sa maitresse , il me dit de payer la motie du credit etc alors que nous

avons passe toute notre vie sans se mettre dans le nez oui tu as depense plus que moi

est ce qu'il as le droit ou on peut continuer comme on faisait avant qu'il decide de divorcer

est ce qu'il as le droit de depenser son argent pour l'autre alors que nous sommes encore

maries

Meilleurs voeux de sante a vous

cordialement

Par **Visiteur**, le **02/01/2019** à **08:03**

Bonjour,

mais évidemment qu'il en a le droit !! Monsieur est l'homme et l'Homme a plus de droits que les femmes ! Tout le monde sait cela et c'est bien comme ça !? Bon, trêve de plaisanterie !

Non il n'a pas plus de droits que vous ! Non celui qui demande le divorce n'a pas davantage

! Lesquels d'ailleurs ? Et à moins d'un mariage avec contrat, vous êtes sous le régime légal

qui est celui de la communauté réduite aux acquets ! Tout ce que vous avez acheté pendant

le mariage vous appartient à parts égales !!! Il n'a pas son argent et vous le votre ! Vous

possédez la moitié de sa paye, et lui la moitié de la votre ! De plus, même si de nos jours

l'importance est relative; si monsieur a une maitresse, il est en faute ! Il peut vous dire ce qu'il

veut, seul le juge en décidera ! Prenez contact avec un avocat afin de défendre vos intérêts

parce que vous me semblez pas très au fait des lois en matière de divorce... et visiblement

influençable et impressionnable ? Surtout vis à vis de monsieur non ? Bon courage à vous et

n'essayez pas de vous raccrocher à ce qui semble bel et bien perdu... Meilleurs voeux à vous.

Par **joconde57**, le **02/01/2019** à **08:15**

merci beaucoup mais periode de fetes et donc pas evident

[img]/ressources/vendor/tinymce/plugins/emoticons/img/smiley-smile.gif[/img]